

Concours VEGEPOLYS VALLEY

Agenda non classé

Présentation du dispositif

— Description

Ce concours récompense les innovations concernant le végétal que ce soit sur sa production ou ses usages. Il porte principalement sur les 7 champs d'innovation suivants :

- Nouvelles technologies pour les productions végétales : produits ou services utilisant les nouvelles technologies (numérique, robotique, imagerie, big data, agriculture connectée...) au service d'une production végétale plus performante et plus respectueuse de l'environnement,
- Innovation variétale et performances des semences et plants: méthodologie accélérant la sélection, process favorisant la qualité des semences et des plants, ...
- Santé du Végétal : nouveaux concepts de produits de protection ou de biostimulation, outils pour améliorer leur efficacité, méthode de détection des pathogènes, ...
- Végétal urbain : produits ou services pour la production de végétaux alimentaires ou le développement de végétaux en ville,
- Nutrition-Prévention-Santé, Bien-Être, Cosmétique : développement d'ingrédients ou de produits d'origine végétale à visée prévention-santé, cosmétique, bien-être ou services associés.
- Végétal pour l'alimentation humaine et animale : nouveaux aliments à base de végétaux, nouveaux process de transformation, de conservation, de valorisation des co-produits, ou améliorant la qualité des produits, nouveaux services, ...
- Agromatériaux et biotransformation : nouvelles applications du végétal et des co-produits végétaux, ...

— Candidats

Le concours récompense les meilleures initiatives de jeunes entreprises innovantes nationales, existantes depuis moins de 24 mois ou en phase proche de création, qui concerne le végétal que ce soit sur sa production ou ses usages.

— Dotations

Le concours VEGEPOLYS VALLEY est doté des Prix suivants :

- une somme de 10 000 € à valoir sur des études (marchés, études techniques, design, ...) en 2025, ou 5 000 € pour les projets au stade "Idée développée",
- un accompagnement opérationnel et stratégique :
 - un accompagnement par VEGEPOLYS VALLEY dans le cadre d'une adhésion gratuite pour 2025 : suivi régulier (2-5/année) par un chargé de missions, des mises en relation dans le réseau qualifié du pôle, l'accès au parcours "découverte du végétal" permettant aux entreprises hors du secteur d'intégrer ces spécificités et autres services du pôle compris dans l'adhésion,
 - des prestations de communication réalisées par VEGEPOLYS VALLEY : communiqué de presse sur résultats du concours, présentation des lauréats sur le stand de VEGEPOLYS VALLEY au SIVAL,
 - un accompagnement de la création d'entreprises par les partenaires (Angers Technopole, réseaux des technopoles bretonnes, BUSI Clermont Auvergne Innovation, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises, Biopôle Clermont Limagne) si la localisation du lauréat est respectivement dans les territoires Pays de la Loire,

Bretagne, Centre-Val de Loire, et Auvergne-Rhône-Alpes.

- Angers Technopole propose 2 ans d'accompagnement en incubation offerts (hors options payantes) à partir de janvier 2025 pour un lauréat implanté ou souhaitant s'implanter dans le Maine-et-Loire.

Cette année, l'UNEP (l'Union Nationale des Entreprises du Paysage) et Terres Univia financent chacun un prix pour récompenser un projet particulièrement innovant :

- Prix UNEP – Les entreprises du Paysage : pour un projet particulièrement novateur et répondant aux défis environnementaux rencontrés par les entreprises de la filière paysage,
- Prix Terres Univia : pour un projet particulièrement innovant apportant une solution aux enjeux de la filière des huiles et des protéines végétales françaises (oléoprotéagineux).

Déposer son dossier

- <https://www.vegepolys-valley.eu/concours-vegepolys-valley/le-concours/>